



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/788/Add.2
16 mars 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quinzième session
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission la communication ci-après que M. l'ambassadeur José Serrano, représentant permanent du Chili auprès des Nations Unies, lui a adressée le 7 mars 1959 :

"D'ordre du Gouvernement chilien, j'ai l'honneur de proposer la réélection de M. Hernán Santa Cruz, membre sortant de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (point 6 c) de l'ordre du jour de la quinzième session de la Commission des droits de l'homme).

M. Santa Cruz rend depuis de longues années d'éminents services à la cause des Nations Unies. Il a été à diverses reprises, représentant permanent du Chili et Président de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; il représente actuellement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Amérique latine.

Dans ces conditions, je prierais Votre Excellence de bien vouloir informer de cette candidature la Commission des droits de l'homme."
